

# LE NOUVEL ART CINÉMATOGRAPHIQUE

On a lu le 7 novembre dernier, dans le CINEOPSE, l'article suivant :

## POUR LA VÉRITÉ

(SUITE)

Hélas, rien n'est plus facile que d'en faire accroire à des gens qui ne connaissent rien aux choses dont on parle. C'est pourquoi des organisations qui groupent toutes les compétences, comme la Chambre Syndicale, ont le devoir de rechercher l'exacte vérité et de la défendre envers et contre tous.

Nous reproduisons intégralement ci-après, le compte rendu de la séance du 21 septembre 1927 du Comité de direction, paru dans le *Bulletin Officiel* du 25 octobre :

Le Comité directeur de la Chambre syndicale s'est réuni, au siège social, le mercredi 21 septembre 1927, sous la présidence de M. Louis Aubert.

Étaient présents: MM. Léon Gaumont, Demaria, Delac, Jourjon, Kastor, Lallement, Petit, Natan, Osso, Lobel, Coillot, Fernand, Meunier, L. Maurice, Brézillon, Burguet, Fougeret et Moch, délégués de l'Association générale des Directeurs de spectacles de province.

Au commencement de la séance, M. Demaria, président de la Commission d'examen et de mise au point du film *Histoire du Cinéma par le Cinéma*, de MM. Raoul Grimoin-Sanson et Louis Forest, manifeste son étonnement d'apprendre, par une brochure largement diffusée, que la question de priorité d'emploi de la croix de Malte dans les appareils projecteurs n'est pas close et que l'auteur de cette brochure semble vouloir remettre en question les travaux de MM. Bünzli et Continsouza.

M. Demaria rappelle que le 14 juin 1927, la commission a rédigé le procès-verbal suivant :

« La Commission désignée le 30 avril pour examiner et mettre au point dans un but de concorde et d'union le film *Histoire du Cinéma par le Cinéma*, de MM. Raoul Grimoin-Sanson et Louis Forest, commission composée de MM. Demaria, président, Barré, Coissac, Debric, Decaux, Lobel, L. Maurice, Natan et Richard, après étude du dossier et audition de MM. Continsouza, Bünzli et Grimoin-Sanson, a décidé de clore la discussion ouverte entre MM. Continsouza et Grimoin-Sanson au sujet de la priorité d'emploi de la croix de Malte dans les projecteurs cinématographiques. Les deux parties intéressées ont accepté de signer le texte suivant rédigé par la Commission :

« A la même époque, différents constructeurs ignorant mutuellement leurs travaux, ont imaginé de changer l'entraînement du film cinématographique qui s'opérait par des griffes, tel que l'avait réalisé l'illustre inventeur du cinématographe, M. Louis Lumière.

« Parmi ces constructeurs, M. Grimoin-Sanson a imaginé d'employer un tambour denté entraîné par un échappement à ressort et bloqué par une croix tétragonale, dispositif employé dans un appareil qui a fonctionné à cette époque.

« A peu près simultanément, MM. Continsouza et Bünzli ont employé de leur côté, pour commander le tambour, l'entraînement par croix de Malte, à entrée tangentielle, qui est encore employé sans modification dans la plupart des projecteurs cinématographiques. »



Pour M. Demaria, l'incident créé par cette affaire de la croix de Malte doit être considéré comme clos par le procès-verbal du 14 juin et, en tant que président de la Commission, il déclare que sa tâche doit être considérée comme terminée.

M. Léon Gaumont est de l'avis de M. Demaria.

Mais M. Natan intervenant dans la discussion, fait remarquer que ce procès-verbal constitue bien plus un accord sur la rédaction d'un sous-titre dans le film *Histoire du Cinéma par le Cinéma*, qu'une solution définitive des polémiques engagées sur la priorité d'application de l'échappement dans les appareils projecteurs et, par conséquent, sur la priorité d'emploi du principe de la croix de Malte. En tout cas, d'après lui, la Commission n'a pas atteint son but, car elle était chargée d'examiner le film en entier et non pas de s'occuper exclusivement de la croix de Malte.

« On ne peut contester, dit-il, à M. Grimoin-Sanson d'avoir accompli d'importants travaux dans l'amélioration du matériel cinématographique, à la naissance de notre industrie. »

Le Comité de direction de la Chambre syndicale prend acte très volontiers des déclarations de M. Natan, relatives aux travaux de M. Grimoin-Sanson, mais regrette que ce dernier ne considère pas la question comme définitivement close par le procès-verbal du 14 juin 1927.

Le Comité décide qu'en ce qui concerne la Chambre syndicale, les discussions sont terminées, qu'il remettra à M. Grimoin-Sanson le film *Histoire du Cinéma par le Cinéma* dont elle ne peut assurer la diffusion, et passe à son ordre du jour.

★

Cette décision du Comité directeur de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie procède de la sagesse même. Son objet n'est-il pas de resserrer les liens de confraternité et de solidarité qui doivent exister entre tous les membres de la corporation, de favoriser par la voie de la conciliation et de l'arbitrage, le règlement de tous les différends ? Tant pis pour ceux qui, de leur propre volonté, se mettent hors la loi.

L. D.

(Cinéopse n° 99, novembre 1927, p. 936).

Voici les réponses de MM. Grimoin-Sanson et Maurice Noverre à la « Décision » et aux commentaires qui la suivent :

## La Vérité "Hors la loi"

Cet animal est très méchant :  
Quand on l'attaque... Il se défend !

### I Protestation de M. Grimoin-Sanson

Paris, le 19 octobre 1927.

Monsieur Louis Aubert, Président de la Chambre Syndicale,  
10, avenue du Bois de Boulogne, Paris (16<sup>e</sup>).

Monsieur le Président,

Je ne lis pas sans un profond étonnement, dans le Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale du 15 octobre, le compte rendu de la réunion du Comité de Direction du 21 septembre 1927. Sans avoir été autrement informé, j'apprends ainsi que le « Comité décide qu'en ce qui concerne la Chambre Syndicale, les discussions sont terminées, qu'il remettra à M. Grimoin-Sanson le film « Histoire du Cinéma par le Cinéma », dont elle ne peut assurer la diffusion, et passe à son ordre du jour ».

J'aurais aimé, et vous le comprendrez, connaître les raisons qui ont motivé cette décision.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, et je tiens à vous en remercier une fois de plus, que c'est vous qui m'avez demandé mon film pour en proposer à la Chambre Syndicale l'exploitation en France. Vous en aviez, à ce moment, reconnu toute la valeur, et je ne veux pas croire que votre opinion personnelle ait été modifiée.

La Commission d'examen et de mise au point que vous avez fait désigner le 30 avril ne s'est réunie, à ma connaissance, qu'une seule fois, le 14 juin suivant. J'ignore donc si elle a poursuivi ses travaux après cette date et si elle vous a remis un rapport, comme cela eût été normal et déferent, tant pour votre propre personne que pour la Chambre Syndicale, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

M. Demaria, dit le compte rendu du 21 septembre, manifeste son étonnement d'apprendre par une brochure largement diffusée que la question de la priorité d'emploi de la croix de Malte dans les appareils projecteurs n'est pas émise et que l'auteur de cette brochure semble vouloir remettre en question les travaux de MM. Bunzli et Continsouza.

Je ne saisis pas très bien les raisons de cet incident et je n'arrive pas à comprendre comment une Commission syndicale créée pour s'occuper d'un film s'écarte de son plan de travail pour se s'attacher qu'à des polémiques totalement indépendantes, à mon avis, de l'examen de l'affaire qui lui est soumise (1).

Je déplore sincèrement qu'une décision aussi étrange ait été prise. Vous regretterez avec moi, j'en suis persuadé, que de

(1) La Commission de la Chambre Syndicale rejette le film de M. Grimoin-Sanson, soumis à son examen depuis le 30 avril 1927, en raison d'un tract publié par Maurice Noverre, le nuit septembre de la même année, plus de 4 mois après! O Justice! (Note de M. Noverre.)

longs mois aient été perdus et que l'exploitation de mon film ait été retardée.

Je reste convaincu que vous avez été insuffisamment éclairé dans cette affaire et je ne saurais vous le reprocher, connaissant trop vos multiples occupations. Si le compte rendu du Comité de Direction du 21 septembre est plus que dur à mon endroit, ce n'est pas à vous, Monsieur le Président, que j'en tiendrai rigueur, je professe trop de respect pour votre droiture et votre esprit de justice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

RAOUL GRIMOIN-SANSON.

### II Protestation de Maurice Noverre

PLI AR. 407

A Monsieur Louis Aubert,  
Président de la Chambre Syndicale Française  
de la Cinématographie,  
10, avenue du Bois de Boulogne, Paris (XVI<sup>e</sup>).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants :

Le BULLETIN OFFICIEL DE LA CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE LA CINÉMATOGRAPHIE (n° 37, 15 octobre 1927, pages 1 et 2) publie le compte rendu de la Réunion du Comité de Direction du 21 septembre 1927 au cours de laquelle le dit Comité a décidé « qu'en ce qui concerne la Chambre Syndicale, les discussions sont terminées, qu'il remettra à M. Grimoin-Sanson le Film Histoire du Cinéma par le Cinéma dont elle ne peut assurer la diffusion, et passe à son ordre du jour ».

Avant de publier la lettre ouverte AR. 974 que j'ai eu l'honneur de vous adresser de Brest, le 29 avril 1927, et de la faire suivre d'une série de documents établissant : les graves « incorrections » professionnelles d'un membre de la Commission d'examen du Film (1), l'abus de pouvoirs de cette Commission (2), l'irrégularité de la décision prise par le Comité de Direction, le 21 septembre 1927 (3) et les conséquences néfastes, pour le patrimoine intellectuel de notre Patrie, d'une telle décision, illogique autant qu'arbitraire, autorisant l'Étranger à jeter la suspicion sur tous les DROITS revendiqués par les images et les titres du Film des Arts et Métiers (4).

Avant de faire appel, au monde cinématographique international, d'une décision entachée de nullité et préjudiciable aux intérêts de la FRANCE.

Je n'hésite pas à vous conjurer, Monsieur le Président, de faire annuler cet Arrêt malencontreux, d'ordonner un

1° A la fois JUGE et PARTIE. Cinéopse, autour du cas Grimoin-Sanson, n° 93, 1<sup>er</sup> mai 1927, p. 399, col. 2, lignes 47 à 55.

2° Chargée de mettre au point un film et non d'ARBITRER un prétendu différend au sujet de la priorité d'application de la Croix de Malte aux projecteurs chronophotographiques.

3° Jugement non conforme à la demande.

4° Alors que la Commission, chargée d'examiner le film en entier, s'était occupée EXCLUSIVEMENT de la Croix de Malte. (Déclaration de M. Natan, membre de la dite Commission.)

examen méthodique du film des Arts et Métiers, de présider à cet examen et de faire rédiger séance tenante un procès-verbal à publier dans le prochain numéro du BULLETIN OFFICIEL DE LA CHAMBRE SYNDICALE (n° 38).

Ce procès-verbal devra mentionner article par article (titre par titre) toutes les erreurs qui auront pu être relevées ou les modifications reconnues nécessaires dans le Film, en ce qui concerne les TITRES.

Mon but n'est nullement de peser sur votre volonté pour la contraindre à faire la Chambre Syndicale reprendre l'exploitation d'un FILM OFFICIEL qu'en bonne règle, l'Université de France aurait dû seule projeter, mais de déterminer avec la plus grande précision possible les PARTIES CONTESTABLES (s'il en existe) de ce Film, en ce qui concerne l'HISTOIRE.

Le REJET EN BLOC (5) d'un FILM OFFICIEL reproduisant tous les Appareils réunis au Musée du Cinématographe installé au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris (6), film présenté au Président de la République et à plusieurs Membres du Gouvernement, en présence de l'élite de la FRANCE intellectuelle, le 11 mars dernier, film demandé à la même date, à son Réalisateur, par le Président de la Chambre Syndicale, en vue de son exploitation en FRANCE...

Le REJET EN BLOC d'un tel Film, sous un prétexte dérisoire, par le Comité de Direction de la Chambre Syndicale, constituerait :

1° Une injustice révoltante envers les Auteurs de cette œuvre magnifique;

2° Une humiliation sans précédent pour le Président de la Chambre Syndicale désavoué à deux reprises successives par la Commission d'examen qu'il a fait élire et par le Comité directeur dont il est le Chef;

3° Un outrage inqualifiable au Chef de l'Etat et au Gouvernement français si bienveillants pour la corporation tout entière, depuis deux ans;

4° Un abandon criminel des Droits de notre PATRIE à revendiquer l'invention de la PROJECTION ANIMÉE, de la CHRONOPHOTOGRAPHIE, de la CINÉMATOGRAPHIE et de l'Industrie Cinématographique (considérée en son ensemble : PRATIQUEMENT).

Dans l'espoir que vous accueillerez ma Requête adressée, en tant qu'écrivain français,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

MAURICE NOVERRE.

L. R. n° 407, de Brest, 21 octobre 1927 (15 h. 30), AR. 25 octobre 1927 (19 h.).

La Chambre Syndicale était prévenue depuis le deux mai 1927, qu'une campagne de dénigrement systématique, commencée le 18 mars 1927, allait peser sur la décision de la Commission en vue d'amener le jury d'examen à proscrire le FILM de M. Grimoin-Sanson.

5° Sans aucune restriction ni réserve.

6° « Le film d'éducation a été tourné au Conservatoire des Arts et Métiers ». (3 titre du film « L'HISTOIRE DU CINÉMA PAR LE CINÉMA »).

PLI AR. 974

Brest, 29 avril 1927.

Maurice Noverre  
A Monsieur le Président de la Chambre Syndicale  
française de la Cinématographie,  
Paris.

Monsieur,

Demain soir, 30 avril 1927, sous votre présidence, un jury composé de Membres de la Chambre Syndicale et de journalistes assistera à la présentation du film d'enseignement : « L'Histoire du Cinéma et de la Projection animée », réalisé par un de vos collègues, M. R. Grimoin-Sanson, et par M. Louis Forest, l'écrivain bien connu.

Dans le but de « peser » sur la décision du jury et de le contraindre à proscrire ce Film, une campagne de dénigrement systématique, commencée le 18 mars 1927, s'efforce de diminuer l'œuvre et de déchirer la personne de M. Grimoin-Sanson.

Venant d'être pris à partie violemment à son sujet et réduit, faute de temps, à l'impuissance de répondre par un « tract » aux allégations... erronées contenues dans l'article :

« Un peu de pudeur, s. v. p. ! »

paru sous la signature de M. Henry Lepage (secrét. gén. de l'A. P. P. C.), en première page, col. 1 à 3 de la « Griffe Cinématographique » jeudi, 28 avril 1927,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre connaissance du dit article et de la présente réfutation :

1° Les travaux de Maurice Noverre sur le *Nouvel Art Cinématographique* (1922-1924) ou sur les Origines de la Projection animée (août 1923-1927) n'ont jamais été clandestins, mais tirés à plusieurs centaines (ou milliers) d'exemplaires et répandus dans le monde savant, à titre gratuit. Les tracts adressés aux personnalités importantes de la Presse ont été recommandés, avec avis de réception postale. (Lettre à M. le Président de l'A. P. P. C., 28 avril 1927, texte joint.)

La Presse cinématographique française n'en a pour ainsi dire jamais parlé, parce qu'elle n'avait rien à leur opposer.

Mon livre, dont 762 exemplaires ont été répandus en France et à l'étranger, n'a jamais pu être réfuté et ne le sera jamais, puisqu'il repose sur des documents authentiques.

Mon tract n° 5 est passé comme une « lettre à la poste », le 11 mars 1927. Je joins à la présente lettre l'ensemble de mes tracts sur *Emile Reynaud, sa vie et ses travaux* (exemplaire n° 762).

2° Depuis son retour à la Cinématographie (1921), M. Raoul Grimoin-Sanson, qui a toujours reconnu et proclamé la priorité sur les siennes des Projections du Cinématographe Lumière (*Cinéopse* n° 48, 1<sup>er</sup> août 1923, *L'Histoire du Cinéma*, Nouveaux documents, pp. 596, 597), n'a jamais cessé de démontrer qu'il avait inventé en 1896, pour la Projection, l'Appareil type, réalisé pour la prise de vue (réversible) par M. Louis Lumière (1895).

3° Les mots la « Croix de Malte » de Grimoin-Sanson a triomphé du temps résumant, au bas de la page 57 de mon livre, les deux alinéas de la page 54, col. 2, consacrés, en passant, au Phototachygraphe. Pour tout lecteur impartial, il est évident que je parle du principe mécanique d'échappement par le dispositif appelé « Croix de Malte » en horlogerie, et non d'une croix de Malte régulière ou de forme spéciale (la Croix de Malte employée dans le Projec-



teur RGS était inversée, la Croix de Malte employée dans l'appareil de prise de vues était pentagonale).

4° Je ne suis pas l'Historien de M. R. Grimoin-Sanson, mais celui d'Emile Reynaud (1844-1918). Le Protecteur de l'Inventeur du *Phototachygraphe* est M. Victor COLLIGNON, Préfet honoraire, Directeur honoraire de l'Institut National des Sourds-Muets de Paris, Maire adjoint du 7<sup>e</sup> Arr<sup>s</sup> (voyez à ce sujet *Comœdia*, n° 5.079, vendredi 26 novembre 1926, p. 3, col. 1 et 2, Une Page d'Histoire).

5° Je ne suis pas non plus un « Aventurier » de la Presse cinématographique, comme paraît l'insinuer charitativement le Secrétaire général de l'A. P. P. C., décidément bien sévère pour ses vieux confrères.

Un certain Maurice Noverre a consacré une petite fortune à la réhabilitation d'Emile Reynaud, après avoir collaboré (à titre gratuit) au *Cinéopse* pendant un an (n° 42 à 53 inclus, février 1923 à janvier 1924)... Revue dans laquelle j'ai vulgarisé les premiers travaux de Phonétique du Professeur Marichelle, Directeur du *Laboratoire de la Parole à l'École pratique des Hautes Etudes* (Sorbonne). Il vous suffira de parcourir ces études accessibles aux ouvriers, pour en apprécier le labeur.

« Ancien Avocat » (devenu sourd et éliminé sur ma demande), Membre de l'A. P. P. C. depuis mai 1923, présenté à l'Association par M. G.-M. Coissac (lui-même), Membre de la Société française de Photographie (juillet 1923) et du Photo-Club Rouennais (Rouen est ma ville natale), Maurice Noverre est également l'auteur de « Septumia » (Paris, Doin 1923).

Je n'insiste pas.

6° Après avoir réuni les souvenirs de M. R. Grimoin-Sanson et publié sur ses œuvres plusieurs articles en 1923-1924, j'ai rompu toutes relations avec lui, le 30 septembre 1924, dans des conditions très intéressantes, pour la décision que vous allez prendre au sujet de son FILM, et je l'autorise, par le même courrier, à vous donner connaissance des événements ayant entraîné cette rupture.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

MAURICE NOVERRE.

Ancien Avocat,

Membre de l'A. P. P. C.,

Membre de la Société française de Photographie,

Membre du Photo-Club Rouennais, etc.

45, rue du Château.

Les études que j'ai faites pour connaître la Vérité sur l'Invention de la Projection animée, les Publications que j'ai entreprises — pour sauver la mémoire et l'œuvre d'Emile Reynaud de l'ingratitude de ses concitoyens — ont été absolument désintéressées.

Ma plume n'est ni « à vendre » ni « à louer ». (1)

L. R. n° 974, de Brest, 29 avril 1927 (10 h. 30), A. R. 2 mai 1927 (19 h. 45).

(1) Voici bientôt vingt-cinq années que je travaille l'histoire des spectacles et cinq ans que j'étudie les Origines de la Projection et de la Photographie animées, sans autre souci que d'écrire la VÉRITÉ... que personne, en France, ne veut entendre.

## Chambre Syndicale Française de la Cinématographie

Paris, le 16 mai 1927.

A Monsieur Maurice Noverre

Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre document recommandé que vous avez bien voulu nous envoyer et que nous avons reçu avec un peu de retard, par suite de l'envoi à notre ancienne adresse : 326, rue Saint-Martin.

Nous communiquerons votre dossier à la commission chargée de « l'Histoire du Cinématographe » et dont le Président est M. Jules Demaria, 35, rue de Clichy.

Avec tous nos remerciements, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur des Services Administratifs,

ROQUAIS.

Après lecture de cette lettre, chacun s'étonnera que le Président de la Commission chargée de l'Histoire du Cinématographe n'ait pas été en mesure de lire mon livre. M. Demaria m'écrivait, en effet, ces jours derniers (24 octobre 1927), pour me demander où il pourrait se procurer un exemplaire de la *Vie d'Emile Reynaud*.

Depuis le 20 mai 1924, la Propagande de M. Noverre en l'honneur d'Emile Reynaud, d'Etienne-Jules Marey (Demeny prép.) et de R. GRIMOIN-SANSON n'a jamais été « clandestine ».

LE PLI AR. 342

Brest, le 28 avril 1927.

Maurice Noverre à Monsieur le Président de l'Association professionnelle de la Presse Cinématographique de Paris.

Monsieur,

Je viens de lire dans la *Griffe Cinématographique* du jeudi 28 avril 1927, sous la signature de (Secrét. gén. de l'Association) M. H. Lepage, un article intitulé :

« Un peu de pudeur S. V. P. ! »

au sujet duquel, je me vois obligé, à mon grand regret, de vous signaler que loin d'avoir clandestinement fait campagne pour la Vérité historique et la Réhabilitation de Reynaud, je n'ai pas cessé depuis le mois de mai 1924, d'attirer l'attention de la Presse Cinématographique et du Gouvernement de la République française sur le génie d'Emile Reynaud, créateur de la projection animée, ruiné par la contrefaçon et mort dans le dénuement le 9 janvier 1918, à l'Hospice d'Ivry.

C'est ainsi qu'en ce qui vous concerne personnellement vous avez reçu mes tracts : n° 1, *L'Histoire sans histoires*, par PLI AR. 3'9, le 27 juin 1925;

N° 2, *L'Histoire sans légendes*, par PLI AR. 223, le 24 décembre 1925;

Mon livre : *La vérité sur l'invention de la Projection animée*, par PLI AR. 345 (trois tracts inclus et deux prospectus), le 7 octobre 1926;

Enfin le tract n° 5 a dû vous parvenir le 11 ou 12 mars 1927.

M. Henry Lepage a reçu à la « *Griffe Cinématographique* » l'ouvrage de Maurice Noverre, il y a plusieurs mois (j'ai adressé mon livre à ce Journal). Auparavant les erreurs nombreuses relevées dans une conférence faite par ce jeune homme m'avaient mis dans l'obligation d'adresser une protestation au Directeur du *Journal d'Amiens*, le 24 février 1926, par pli recommandé n° 382.

Je veux espérer, Monsieur le Président, pour l'honneur de notre corporation toute entière, que vous voudrez bien m'accuser réception de cette lettre sans retard et en confirmer la parfaite exactitude.

Je vous serai bien obligé d'en donner connaissance à M. Lepage.

Mon livre est actuellement répandu à Paris, en France, en Belgique, en Hollande, en Suède, en Norvège, en Danemark, en Allemagne, en Autriche, en Tchéco-Slovaquie, en Roumanie, etc..., depuis octobre 1926. Il a déjà été analysé par la *Revue française de Photographie*, la *Revue Tchéco-Slovaque Kinématografie*, etc.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice NOVERRE.

PLI resté sans réponse et renouvelé par L. R. 342 de Brest, le 3 mai 1927 (12 h. 30), A. R. 4 mai 1927.

En revanche, Grimoin-Sanson et M. Noverre ont vu étouffer, au mépris de la loi sur la presse, leur droit de réponse aux accusations injustes dont ils étaient l'objet.

## Quelques exemples

En ce qui concerne Maurice Noverre, lire à la fin de la *Vie d'Emile Reynaud* le tract n° 2, *L'Histoire sans légendes* (lettre ouverte au président de l'A. P. P. C., L. R. 223 de Paris, 23 décembre 25 (17 h. 30), A. R. Paris, 24 décembre 1925). Protestation restée sans réponse et la mise en demeure suivante, la dernière en date, non insérée par le journal agresseur :

PLI AR. 490

Brest, 7 Août 1927.

M. Noverre à M. le Directeur du CINÉOPSE.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans le Fascicule 96 de votre revue, 1<sup>er</sup> août 27, page 743, col. 1, un article intitulé « Quelques articles de la Presse étrangère », signé G. Clair et contenant le passage suivant :

La « LICHT BILD BÜHNE » de Berlin, en son n° 151 (juin), sous le titre : « Un génie inconnu » (1) et la signature du Dr G.-V. Mendel, consacre un long article à Emile Reynaud « reproduisant ce que NOUS avons écrit plusieurs fois sur cet inventeur de grand mérite, dont on n'a pas assez apprécié le

(1) L'article était intitulé : « Un Génie Méconnu ».

« rôle officiellement, comme précurseur du Cinéma... M. Mendel « relève ces titres à notre admiration, mais il fait trop état « d'une brochure parue sur le regretté Emile Reynaud et qui « n'ajoute rien à sa gloire. » (sic)

« Pour nous l'Histoire doit être rapportée objectivement et « non écrite comme un Pamphlet. »

M. le Docteur G.-V. Mendel ayant purement et simplement analysé mon livre « La Vérité sur l'Invention de la Projection animée », EMILE REYNAUD, sa vie et ses travaux, au cours de son étude; je vous serais bien obligé de publier en votre prochain numéro, à la suite de la présente lettre que je vous demande d'insérer, conformément à la loi sur la presse :

La BIBLIOGRAPHIE par ordre chronologique des travaux de M. G. Clair sur EMILE REYNAUD et de signaler avec la plus grande précision les passages de mon livre reproduisant les siens.

Veillez agréer...

M. NOVERRE.

L. R. 490 de Brest 8 août 27 (12 h. 30).

A. R. de Sariat 10 août 27 (18 h. 30).

En ce qui concerne Raoul Grimoin-Sanson, l'auteur du livre « Le Film de ma Vie » :

Dans le « Cinéopse » portant la date du 1<sup>er</sup> octobre 1927, page 856, première colonne, sous le titre « Les Origines de la Location », 9<sup>e</sup> ligne, on lit ceci :

« Tout aussitôt, la verve étincelante du sympathique président de la Mutuelle, Edmond Boutillon, s'en donna à cœur joie; aussi c'est à pas de charge qu'il donna à ses voisins de table un avant-goût exquis de ses histoires et anecdotes, qu'il a, dit-il, consignées dans un livre annoncé depuis des années, mais dont on lui a pris le titre: LE FILM DE MA VIE. »

Protestation de M. Grimoin-Sanson, non insérée par le « Cinéopse » :

Clissel, 21 octobre 1927.

A. M. Coissac, 73, boulevard de Grenelle, à Paris.

Monsieur le Directeur,

Dans le fascicule 98 de votre revue « Le Cinéopse », sous le titre: Détails Historiques II — Les Origines de la Location, page 856, colonne I, vous écrivez qu'on a pris à M. Boutillon le titre « LE FILM DE MA VIE ».

Auteur du FILM DE MA VIE, je viens de demander à M. Boutillon quelques explications à ce sujet.

Voici sa réponse :

« Asnières; 17 octobre 1927.

« Je n'ai connu que par vous le titre « LE FILM DE MA VIE » quand vous m'avez fait le très grand honneur de me remettre un exemplaire de vos souvenirs. Ce titre est bien à vous, sans contestation possible. Il y a eu méprise de la part de Coissac. A notre prochaine rencontre, je rétablirai le fait auprès de lui. »

En vous demandant, conformément à la loi, d'insérer la présente rectification en votre prochain numéro à paraître le 1<sup>er</sup> novembre prochain, sous le même titre et en caractères typographiques semblables,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur...

Signé: Raoul GRIMOIN-SANSON.

\*\*

En présence de cet étouffement désinvolte du droit de réponse, étouffement complété d'un « dénigrement systématique chuchoté » en France et à l'étranger, Maurice Noverre n'hésite pas à se défendre en même temps que les Droits des inventeurs dont il a depuis de longues années étudié les travaux. Maurice Noverre accepte avec reconnaissance les marques de bienveillance, de sympa-

thie, d'équité prodiguées par les provinces et par l'étranger, mais refuse impitoyablement les envois d'argent.

Ce n'est pas un appui pécuniaire, mais un appui moral, dans un but scientifique, qu'il attend du monde entier, pour la victoire définitive de la VÉRITÉ sur les Invention de la Projection et de la Photographie Animées.

En septembre 1904, au Congrès international des Physiologistes tenu à Bruxelles, un savant allemand, M. KRONECKER, ami personnel de Marey pendant 42 ans, lut, en séance générale, l'éloge de l'inventeur de la « Méthode Graphique ».

A la fin de son discours, le Physiologiste allemand répéta le mot familier de Marey : « LA SCIENCE N'A PAS DE PATRIE ».

Je ne sais pas si la Science a une Patrie, mais ce que je puis affirmer, c'est que les Savants français en ont UNE.

MAURICE NOVERRE.

## Le bout de l'oreille

Le 26 mars 1927, dans COMEDIA, le 9 avril de la même année dans la CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, on a lu les articles suivants :

## PRIORITÉ

COMEDIA, n° 5.198, 26 mars 1927.

Les auteurs du film « La machine à refaire la vie », MM. Julien Duvivier et Henry Lepage, nous ont adressé la lettre suivante :

Nous avons APPRIS qu'au cours de l'inauguration du Musée du Cinéma... on avait projeté devant les personnalités officielles un film d'enseignement. Composé par M. Grimoin-Sanson, avec la collaboration de M. L. Forest, qui montre par des images animées les principes techniques de l'Invention du Cinéma, les premiers appareils, etc.

Nous tenons simplement à rappeler que la première partie de notre film, *La Machine à refaire la Vie*, montre également, par des images animées qui nous ont été OFFERTES par M. Louis LUMIÈRE lui-même lui-même et par M. Léon GAUMONT, les principes techniques du Cinématographe (expériences sur les impressions rétinienne, le Jouet de Fitton, le disque tournant de Plateau, le Phenakisticope, le Zootrope, le Kaleidoscope, le Praxinoscope de Reynaud, la Lanterne magique, le fusil photographique de Marey, l'appareil de Cinématographe des frères Lumière, etc., ainsi que des fragments des premiers films réalisés : sortie des ouvriers...; une barque...; l'arrivée du train; l'arroseur arrosé; la partie d'écarté; le repas de bébé, etc.

La deuxième partie de notre film montre des fragments des premiers films dramatiques et comiques tournés par les firmes Pathé, Gaumont, Film d'Art, S. C. A. G. L., Eclair, etc.

*La Machine à refaire la Vie*, film de Propagande et de Vulgarisation du Cinéma, fut présenté, le 30 mars 1924, par les soins de la Société des Auteurs de films au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, en une soirée de gala, sous

la présidence effective de M. Louis Lumière, venu tout exprès de Lyon.

Depuis cette date, nous organisons, A NOS FRAIS, des représentations de notre film dans TOUTE la France.

Actuellement, plus de CENT VILLES ont été visitées par nous.

Nul ne s'étonnera donc de nous voir revendiquer notre droit de priorité. — Julien Duvivier et Henry Lepage.

CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, n° 440, 9 avril 1927.

*La Machine à refaire la Vie. — Une protestation de Julien Duvivier et Henry Lepage.*

Nous avons reçu des metteurs en scène de LA MACHINE A REFAIRE LA VIE, la lettre suivante :

Mon cher confrère,

(Texte semblable à celui de la lettre publiée par Comédia, jusqu'aux mots : « visitées par nous ».)

La précieuse approbation que nous a donnée M. Louis Lumière, le bienveillant concours que M. Léon Gaumont et les dirigeants des principes firmes cinématographiques françaises et étrangères ont bien voulu nous accorder pour la « composition » de notre film, l'accueil que lui font les directeurs de Cinémas de France, l'honorant patronage de la Société des Auteurs de films et de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique, l'appui des principaux groupements corporatifs, nous permettent, croyons-nous — et nous font même un devoir — de revendiquer, en priorité, la paternité de l'idée de glorifier et de servir par un film, la géniale invention des frères Lumière.

Veillez, etc.

H. LEPAGE.

Voici la réponse de Maurice Noverre à ces réclamations :

## L'Histoire du Cinéma par le Cinéma

est le bien de M. Louis FOREST

(Extraits de Journaux et Revues)

Le Journal LE MATIN, 13 janvier 1918 :

...Eh bien ! Et les fabricants de Films, propriétaires de Salles, et les Artistes, que vont-ils faire maintenant ? Est-ce que tous ensemble, ils ne vont pas organiser une grande manifestation autour du nom de Demeny ? Ils disposent d'un instrument de diffusion extraordinaire. Ne vont-ils pas, en s'en servant avec ampleur, apprendre aux Écrans du Monde entier que le Cinéma est né d'un Cerveau français ? S'ils ne le font pas, ils resteront, peut-être, d'excellents marchands de gélatine, mais ayant perdu une magnifique occasion de servir la France, ils auront prouvé qu'ils ne comprennent pas bien ce que c'est que cette guerre. — LOUIS FOREST.

COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE, 28 février 1918 :

A LA MÉMOIRE DE GEORGES DEMENY, par L. DRUHOT

...Mais M. L. Forest (du *Matin*) fit remarquer qu'il y aurait peut-être lieu de célébrer par une manifestation plus importante, et surtout plus populaire, la mémoire de Demeny; il émit l'idée d'un Film qui retracerait l'histoire de la découverte et des perfectionnements du Cinématographe d'après les travaux du savant. Cette proposition rallia tous les suffrages; un pareil film équivaudrait à une sorte d'Exposition rétrospective du Cinéma; bien présenté, il ne manquerait pas d'intéresser les foules, auxquelles il apprendrait que le cinéma est de création française...

Il fut décidé qu'une délégation se rendrait auprès de M. GAUMONT, afin de l'entretenir du PROJET...

LÉON DRUHOT.

LE CINÉOPSE, n° 23, juillet 1921, p. 464, col. 1.

*Cinéopse*, n° 23, juillet 1921. — *Le Cinéma français pour la Pensée française*. Séance de démonstration réservée aux membres de la Chambre des Députés, le mercredi 15 juin 1921, Salle Marivaux, 45, boulevard des Italiens (p. 464, col. 1) :

...M. Louis Forest, qui présente chaque film, nous ramène ensuite à la Naissance du Cinéma. Les jouets d'enfants qui ont donné la première idée de l'image animée sont projetés, entre autres le Kinetoscope d'Edison et le fusil photographique de Marey, destiné à saisir l'image décomposée du vol des oiseaux.

Puis ce sont les premiers films des frères Lumière, *L'Arrivée d'un train* (1895) et *L'Arroseur arrosé* (1900)...

LE CINÉOPSE, n° 24, août 1921, p. 545, col. 1.

*Cinéopse*, n° 24, août 1921. — La démonstration cinématographique organisée par la Confédération des travailleurs intellectuels (démonstration de M. Louis Forest, p. 545, col. 1) :

...Vous pouvez aller dans le monde entier et lire sur l'écran et comprendre. C'est que le Cinéma est la nouvelle langue — écriture idéologique. Je répète toujours la même formule et je voudrais qu'on la retint :

« Les frères Lumière, qui ont été les inventeurs de la Projection cinématographique, les frères Lumière, il faut les appeler les frères Gutenberg; et puisqu'il y en a un ce soir dans la salle, je suis heureux de pouvoir me tourner vers ce grand homme pour lui dire : « Vous avez vraiment réalisé une chose admirable et je vous salue. » (Applaudissements.)

Ajoutons que c'est à M. Marcel Lherbier qu'on doit le mot :

« LA MACHINE A IMPRIMER LA VIE »

MM. DUVIVIER ET LEPAGE N'ONT FAIT QUE REPRENDRE LE FILM GAUMONT PRÉSENTÉ PAR M. LOUIS FOREST

COMEDIA, 13 mars 1924 (n° 4.104).

CINÉMAS. — UU FILM D'HISTOIRE ET DE PROPAGANDE

A la suite de mon dernier article (1) où je résumais rapidement l'histoire du Cinématographe et les travaux de ses véritables inventeurs, les Lyonnais Auguste et Louis Lumière, j'ai reçu l'intéressante lettre suivante de mes confrères Julien Duvivier et Henry Lepage :

Puisque vous avez écrit le premier article vraiment important et documenté (2) sur la Commémoration de l'Invention des frères Lumière qui doit se faire prochainement à Lyon, il vous intéressera peut-être de savoir que :

Dans la *Machine à refaire la Vie*, le FILM DE PROPAGANDE et de VULGARISATION que nous avons PU composer, pour retracer l'histoire de l'Invention et de l'Évolution de l'Art Muet, grâce au bienveillant concours de M. Louis Lumière et des principales firmes d'édition et de production cinématographiques, la première partie, qui traite de « l'Invention du Cinéma », montrera notamment des vues des différents appareils qui précéderont l'appareil mis au point par les frères Lumière.

Les différents documents que M. Léon Gaumont avait réunis dans un très intéressant petit film sur l'histoire du Cinéma ont été mis fort obligeamment à notre disposition. C'est à M. Léon Gaumont, également, que notre film doit de pouvoir montrer au public la sortie des ouvriers des Usines Lumière, *L'arrivée du train*, trois des premiers films de MM. Lumière.

En outre, M. Louis Lumière, que nous avons VU et qui a bien voulu nous faire l'honneur d'APPRŌUVER et de S'INTÉRESSER (3) de ses premiers films : *Le repas de Bébé*, *La partie d'écarté* et *L'arroseur arrosé*.

Par ces bouts de films et les déclarations que nous faisons au cours de notre conférence explicative, nous avons CHERCHÉ (et nous ESPÉRONS avoir RÉUSSI) à faire RESSORTIR que c'est bien aux frères Lumière que l'on doit réellement l'invention du Cinématographe, puisque ce sont eux qui surent utiliser PRATIQUÉMENT les imparfaites découvertes des inventeurs précédents, en CONSTRUISANT le premier appareil réversible permettant la prise de vues et la projection, et SURTOUT en réalisant les premières bandes cinématographiques suffisamment parfaites pour être projetées en public.

Nous avons d'ailleurs l'intention de mettre notre film — et de nous mettre nous-mêmes — à la disposition des organisateurs du JUBILÉ LYONNAIS EN L'HONNEUR DES FRÈRES LUMIÈRE, trop heureux que nous serions, modestes artisans d'un Art que nous aimons, de contribuer à la juste glorification de ceux qui l'inventèrent.

Julien DUVIVIER et Henry LEPAGE.

(1) C'est M. J.-L. Croze qui parle. L'article en question, intitulé : *Lyon va édifier le Parthénon du Film*, avait paru dans Comédia, n° 4102, 11 mars 1924.

(2) D'après une notice du Dr Clément Sahué, « Docteur en Journalisme et en Septième Art », un des chefs du second Comité Lyonnais du « Jubilé Lumière ». (Comédia, n° 4106, 15 mars 1924; Cinémas, Protestation, p. J.-L. Croze.)

(3) Complétez : « A notre entreprise, en nous offrant trois ».

Ce que montrait d'Histoires « la Machine  
à refaire la Vie »

(Extraits du programme vendu dans les salles)

PREMIÈRE PARTIE

I. *Invention du Cinéma.* — Expériences sur les impressions rétinienne. — Le Thaumatrope. — Le Zootrope. — Le Praxinoscope de Raynaud. — Le Phénakisticope. — Le Fusil de Marey. — Le premier appareil de prise de vues reversible.

Les premières bandes cinématographiques (sortie des usines Lumière : *Marine, Arrivée d'un train, Au drapeau, L'arroseur arrosé*). Les Films Lumière.

(Le lecteur est prié de comparer ces titres à ceux du Film de MM. Raoul Grimoin-Sanson et Louis Forest, publiés dans le tract n° 7.)

.....

**Tandis qu'une obstruction  
acharnée retardait la diffu-  
sion de l' " HISTOIRE DU  
CINÉMA PAR LE CINÉMA "**  
de MM. Grimoin-Sanson et  
Louis Forest, le film Gau-  
mont était revu et mis au  
point pour la concurrencer.

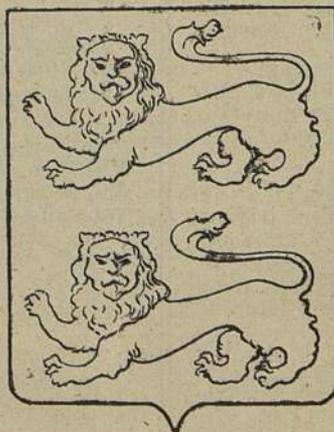
CINÉOPSE N° 93, 1<sup>er</sup> mai  
1927. Page 399.

**Autour du cas Grimoin-Sanson**

...(Résumé avec extraits de la lettre Duvivier et Lepage à *Comœdia* et à la *Cinématographie française*.)

Ajoutons, pour finir, que le film primitif de M. Gaumont a été REVU et MIS AU POINT par MM. MICHEL COISSAC et ROUX-PARASSAC dans le but d'en faire un véritable film d'enseignement qui, sans préjudice de l'action de MM. Duvivier et Lepage, pourra être projeté dans toutes les écoles, les lycées, les collèges, etc... comme il l'a été récemment et avec beaucoup de succès, à la « Semaine européenne du film d'Enseignement de Bâle ».

Et souhaitons une fois de plus, dans l'intérêt de la France et de l'Industrie nationale, que cessent toutes ces divisions, ces sautes d'humeur, ces controverses regrettables, ces mesquineries ridicules. Nous avons plus et mieux à faire à tous points de vue.



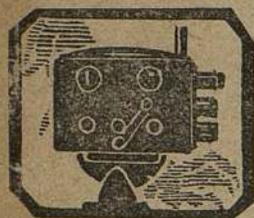
# LE NOUVEL ART CINÉMATOGRAPHIQUE

Le 28 Avril dernier, on lisait dans *la Griffes Cinématographique* l'article suivant :

A PROPOS DE L'INVENTION DU CINÉMA

## Un peu de Pudeur s. v. p.

PAR HENRY LEPAGE



La vie réserve des surprises... Certains personnages se chargent de nous les assurer, avec une candeur qui n'est souvent que le déguisement d'une MAUVAISE FOI, servie par un admirable CULOT! C'est d'un de ces personnages que nous allons nous occuper aujourd'hui, si vous le voulez bien. Et il faut que vous le vouliez bien, car la question est d'importance, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de l'invention du Cinématographe!

On croyait définitivement établie la paternité de cette invention et qu'on avait officiellement reconnu qu'elle appartenait à M. Louis Lumière. Des manifestations en son honneur, présidées par de nombreux représentants qualifiés du gouvernement de la République française, sanctionnées par la présence d'officiels étrangers, en avaient solennellement et publiquement établi l'évidence honorante. Une plaque commémorative apposée sur la façade de l'immeuble qui s'élève aujourd'hui sur l'emplacement occupé jadis par le Grand Café, dans les sous-sols duquel avaient eu lieu les premières PROJECTIONS ANIMÉES, en affirme durablement la reconnaissance.

On croyait l'histoire du Cinématographe écrite de façon définitive. L'ouvrage de mon éminent confrère G.-M. Coissac, universellement répandu et apprécié, avait pris soin de réduire à néant toutes les controverses tendant à dépouiller les frères Lumière — ou plus exactement, M. Louis Lumière — du fruit de sa merveilleuse invention. Par lui, nous savions que de grands savants, des chercheurs consciencieux, comme Marey et Demy, avaient approché de très près la solution du problème sans, toutefois, la définir exactement. L'un et l'autre n'ayant eu en vue que la *chronophotographie* et pas du tout le cinématographe.

Or, voici qu'à l'occasion de la récente inauguration du Musée National de la Photographie et de la Cinématographie, le feu des discussions a été rallumé!

Un nouveau Christophe Colomb a surgi, escorté d'un phare gigantesque qui projette son nom puissamment éclairé dans les milieux qui l'ignoraient, éclipsant jusqu'à celui de Lumière! Fermez les yeux et les ouvrez : celui-ci a disparu, un autre lui a fait place; celui de Grimoïn-Sanson!

Un film a été présenté à M. le Président de la

République, à MM. les Ministres Herriot et Painlevé, à de nombreuses personnalités scientifiques, littéraires, artistiques, dans le but, mal déguisé, de frapper un grand coup! Mais que dut penser, dans son for intérieur, le seul et unique inventeur du Cinématographe, M. Louis Lumière, qu'un prospectus, clandestinement distribué à tous les assistants et adressé, par la suite, à toutes les personnalités de la corporation cinématographique, assimilé purement et simplement à un simple industriel? Dans ce prospectus, un certain Maurice Noverre, ancien avocat, membre de l'Association Professionnelle de la Presse Cinématographique, de la Société Française de Photographie, du Photo-Club Rouennais (remarquons en passant, que Rouen est proche d'Oissel, pays où M. Grimoïn-Sanson possède un bien joli château, où il a dû inviter son ami Noverre!)... déclare, sans sourcilier que « Marey est le créateur de la Chronophotographie, « cinéma à saccades » et que Louis Lumière et Raoul Grimoïn-Sanson sont les industriels ayant mis au point, d'une façon définitive, la Cinématographie à saccades ».

La presse, qu'on oublia (pourquoi?) d'inviter à la cérémonie d'inauguration du Musée National de la Photographie et de la Cinématographie ne connut que trop tard ce MANQUE DE TACT qui se double d'une MAUVAISE FOI évidente.

Au fait, que veut M. Grimoïn-Sanson, hier encore ignoré de l'ensemble des représentants de l'industrie cinématographique? Son historien et son protecteur, l'avocat Maurice Noverre, l'écrit sans ambages dans un livre imprimé pour lui qui a pour titre « La Vérité sur l'invention de projection animée » et dans lequel il a la prétention de réfuter pas mal d'affirmations du très consciencieux et très impartial historien du cinématographe, G.-M. Coissac.

« Dans toutes les cérémonies anniversaires de la Cinématographie, la place du normand Raoul Grimoïn-Sanson devrait être exactement la même que celle de Louis Lumière. Le savant elbeuvien devrait être fêté et célébré exactement sur le même mode que l'industriel lyonnais.

« Si Louis Lumière a réalisé l'appareil-type pour la prise de vues chronophotographiques, R. Grimoïn-Sanson a créé l'appareil-type pour

« la projection. Sa croix de Malte a triomphé du temps. Grimoïn-Sanson fut le premier industriel du cinéma. Une visite aux Arts et Métiers est éloquent à cet égard ».

Ombres de Joly, de Parnaland, de Bedts, de Werner, de Pipon et de Léar; et vous, Méliès, Charles Pathé, Léon Gaumont, vous que l'histoire a retenu parce que vous avez œuvré, à côté de Louis Lumière, que vous avez contribué à l'évolution du cinématographe et à son industrialisation, que vous avez répandu par milliers vos appareils..., qu'attendez-vous pour clouer au pilori cet IMPOSTEUR?

« La Croix de Malte de Grimoïn-Sanson a « triomphé du temps », a osé écrire M. Maurice Noverre.

Mais M. Continsouza, le constructeur bien connu d'appareils cinématographiques, l'un des pionniers du cinéma, a rendu publique, dans différents organes de la Presse cinématographique, la lettre suivante :

(texte de la lettre).

« Que reste-t-il, après ce que des personnalités compétentes ont dit et écrit de l'histoire du cinématographe..., que reste-t-il des prétentions de M. Grimoïn-Sanson.

Il reste, hélas! que si M. Grimoïn-Sanson n'est pas pris au sérieux dans la corporation, son coup de bluff — ou de Jarnac — n'a pas encore été paré, publiquement.

Il appartient à la Presse Cinématographique de dénoncer l'imposture.

Il appartient surtout, à ceux qui sont les gardiens de la vérité, à ceux qui savent que le Cinématographe est la CRÉATION du grand savant Louis Lumière, de ne pas permettre plus longtemps que M. Grimoïn-Sanson travaille à faire croire qu'il est, lui aussi responsable de cette invention que Louis Lumière.

Pour l'honneur du Cinéma, pour l'honneur de la corporation toute entière et, *mon Dieu, aussi un peu, pour l'honneur de la France*, patrie de l'inventeur du Cinéma, il faut que M. Grimoïn-Sanson soit confondu, qu'on l'oblige à se taire et à reconnaître publiquement que le CULOT ne saurait tenir lieu de GÉNIE!

Henry LEPAGE.

*Griffes Cinématographique*, 28 avril 1927.

On voit que l'invention Lumière est exprimée dans le journal de M. H. Lepage par un appareil de prise de vues placé sous la protection d'une griffe d'oiseau de proie. Le symbole est éloquent, mais incomplet. On aurait dû représenter un appareil de prise de vue réversible.

# APRÈS VOUS, S'IL EN RESTE ?

Commentaire d'« UN PEU DE PUDEUR »

**LA VIE RÉSERVE DES SURPRISES...** rarement celle de lire des Articles analogues à « Un Peu de Pudeur, S.V.P. » il faut le reconnaître et nous en féliciter.

**ON CROYAIT DÉFINITIVEMENT...** Strange aberration! En France, la législation des brevets ne comportant pas l'examen préalable (invention brevetable, nouvelle, réelle), on ne reconnaît qu'aux tribunaux le droit de se prononcer sur la validité d'un brevet.

La cérémonie officielle du 17 mars 1926 a provoqué, le même jour, la protestation véhémement des disciples de Marey et à la date du 7 avril suivant, la demande adressée par Maurice Noverre au Président du Conseil des ministres de la République française, d'une réparation officielle pour le préjudice causé à l'œuvre optique d'Emile Reynaud.

**ON CROYAIT L'HISTOIRE...** Erreur pyramidale, du 11 mars 1921 au 11 mars 1927, les défenseurs de la vérité historique ont prouvé, textes en mains, le caractère fantaisiste des divers travaux de publicité « historique » dus à la plume de M. G.-M. Coissac qui a si peu réduit à néant toutes les controverses que la bibliothèque de la Société française de Photographie recommence à étudier, à son tour, les origines du Cinématographe, dans la Revue française de Photographie.

**OR, VOICI...** Mis en demeure par Maurice Noverre de faire paraître dans le Cinéopse du mois de JANVIER 1926 une réfutation logique, scientifique des affirmations, raisonnements et conclusions de l'« Histoire sans histoires », M. G.-M. Coissac avait gardé de Courart, le silence prudent, pendant quatorze mois... Soudain, le 7 mars 1927, soit quatre jours seulement avant l'inauguration des Nouvelles salles de photographie et de cinématographie au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, le Fascicule n° 91 du Cinéopse « ranime le feu des discussions » par un article tendancieux, d'une rare maladresse mais extrêmement dangereux, par l'impudence où je me trouve de publier une réfutation magistrale avant la cérémonie, le temps faisant défaut.

Dans « Ce que l'on écrivait il y a trente ans », sous la signature de Blémée, un disciple et collaborateur de M. Coissac, faisant table rase de l'œuvre optique d'Emile Reynaud et réduisant à presque rien l'œuvre chronophotographique de Jules Marey, affirme — une fois de plus — « que les frères Lumière furent vraiment les inventeurs de la Synthèse du mouvement et que rien avant eux ne pouvait laisser prévoir qu'on était aussi près de la solution définitive ». L'article lu attentivement, je réunis des textes ayant date certaine pour les porter aussitôt chez l'imprimeur qui « composera » la documentation tandis que je rédigerai ma réplique : « en qui l'on écrivait, il y a TRENTE-CINQ ANS ».

On me promet quelques exemplaires pour le soir du lendemain, le reste pour le 9 et le 10 mars... J'arriverai à temps... Hélas, un accident déplorable, l'écrasement du texte pendant le tirage, retarde de vingt-quatre heures le travail et le 9 au soir je n'ai qu'une poignée d'exemplaires qui sont en réalité des épreuves... Bref, après un dernier coup de collier, le tirage commence dans l'après-midi du 10 et à dix-huit heures trente le même jour, j'ai un millier d'exemplaires que l'empaquète à la hâte pour faire partir, de Brest pour Paris, par le train de 20 h. 30. — comme bagage non accompagné — à l'adresse d'un ami prévenu par dépêche vers por-

tant le n° 74 du récépissé délivré par la gare expéditrice.

Le temps fuit... le colis est interminable à ficeler... Je griffonne à la hâte quelques adresses. Comment toucher Paris! Comment toucher la France, d'un seul coup ?

Emile Reynaud a toujours vu dans la République la personnification de la Patrie... L'ancien Préfet de la République qui protège la mémoire et l'œuvre du génie est absent de Paris... Osons! Vite une feuille de papier à entête, une grande enveloppe « La recommandation aura lieu d'office » (1).

**UN FILM A ÊTRE PRÉSENTÉ...** Il suffit de lire les titres du film pour se rendre compte que le seul but poursuivi et atteint par MM. R. Grimoin-Sanson & Forest a été d'écrire impartialement l'Histoire.

**MAIS QUE DUT PENSER M. L. LUMIÈRE...** que désormais, il ne pourrait plus prétendre être le seul et unique inventeur du Cinéma!

**UN PROSPECTUS CLANDESTINEMENT DISTRIBUÉ A TOUS LES ASSISTANTS...**

Assertion démentie par la réalité des faits et particulièrement grave sous la plume de M. H. Lepage, qui n'assistait pas, personnellement, à la cérémonie du 11 mars.

Par suite d'une faute de service, « qui a reçu », depuis, « la suite disciplinaire qu'elle comportait » (2), la dépêche « NUT » du 19 mars n'ayant été remise par un agent du télégraphe parisien que dans la matinée du lendemain 11, à la servante du destinataire absent, ce dernier ne put prendre connaissance de ladite dépêche et de la lettre (contenant le récépissé de la gare) arrivée le 11 mars (à dix heures du matin), que le soir de ce même jour, lors de sa rentrée chez lui, à dix-huit heures.

Ajoutons que le colis de TRACTS a été retiré de la Consigne-Arrivée de la Gare Montparnasse.

(1) L'enveloppe portait comme adresse: M. le Directeur du Cabinet de la PRÉSIDENCE de la RÉPUBLIQUE à Paris.

(2) POSTES ET TELEGRAPHES.

Paris, le 6 avril 1927.

Monsieur NOVERRE, 45, rue du Château, Brest.

Monsieur,

En réponse à votre réclamation du 18 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le télégramme, que vous avez adressé le 10 mars, de Brest à Paris, a été remis le 11 mars, vers 8 heures.

Le retard éprouvé par ce télégramme a eu pour cause une faute de service, qui a reçu la suite disciplinaire qu'elle comportait.

Le bureau de Brest sera autorisé à vous rembourser le montant de la taxe perçue.

Je vous exprime, au sujet de cette affaire, les regrets de mon Administration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Receveur,

Chef du Bureau Télégraphique de la Bourse, Illisible.

le 15 mars, soit quatre jours après la cérémonie (1).

**A UN SIMPLE INDUSTRIEL...** Je n'ai pas écrit simple, j'ai parlé au contraire d'un « Grand Savant ». A cela près, je n'hésite pas à écrire que M. Louis Lumière (comme son émule: Raoul Grimoin-Sanson) est un INDUSTRIEL et que le 15 décembre 1919, L'ACADÉMIE DES SCIENCES l'a élu, en cette qualité puisque dans la nouvelle section des Sciences appliquées à l'Industrie (1).

**DANS CE PROSPECTUS** Hé! hé! prospectus et tracts, entête de lettres, entête d'enveloppes et tableaux démonstratifs du NOUVEAU ART CINÉMATOGRAPHIQUE ont « placé » Emile Reynaud, dans bien des maisons françaises, belges, tchéco-slovaques, scandinaves, etc., depuis 1921! Nous comptons de très hauts personnages dans la « clientèle ».

**UN CERTAIN MAURICE NOVERRE...** L'énumération de mes titres esquissés suffisamment Maurice Noverre, je ne relèverai pas l'imperfection de « certain » (il faut d'ailleurs que ma réplique tienne en trois pages).

**INVITER SON AMI NOVERRE...** On rira de bon cœur, en apprenant qu'en me rendant à l'invitation du châtelain d'Oisnel, je suis tombé chez lui... au milieu d'une crise de personnel et reparti le surlendemain... Ajouterai-je, qu'habituant Brest et payant, de mes deniers, frais de voyage et d'hôtel, les invitations en Normandie ne m'ont jamais été lucratives. « Ma plume n'est, d'ailleurs, ni à vendre ni à louer » (bis). Que M. Lepage se tranquillise! Le château de M. R-G Sanson pour être bien plus vaste que celui de mon père, n'est pas plus joli. J'ai vécu vingt-six ans dans le domaine familial. Ce n'est donc pas l'honneur d'avoir été reçu dans un « château », qui me fait reconnaître depuis 1923, le génie du Professeur Bergasse (R.G.S.).

**DECLARE, SANS SOURCILLER, QUE MAREY** etc... etc. Puisque c'est la vérité! j'aurais tort de me gêner... Les lecteurs sont priés de remplacer mentalement par des PARENTHÈSES les guillemets qui encadrent *Cinéma à Saccades*, écrit ici par opposition à *Cinéma à Mouvement Continu* (ce dont ne paraît guère se douter notre jeune « protecteur »).

(1) CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

Paris-Montparnasse, le 4 août 1927.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1 courant, et de vous informer que le colis ayant fait l'objet du bagage non accompagné n° 74 de Brest du 10 mars a été livré à notre consigne arrivée le 15 mars, sur présentation de bulletin de bagage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur divisionnaire,

Le Chef de bureau,

Signé: Illisible.

(2) Cinéopse n° 5 janvier 1920. M. Louis Lumière à l'Académie, p. 19, col. 2; n° 6 février 1920. Un appel de M. Bréillon. Notre devoir est de féter M. Louis Lumière... le PÈRE DE NOTRE INDUSTRIE, p. 49, col. 2.

Le 10 février 1920, au banquet Lumière, M. J. Carpentier de l'Académie des Sciences, en son discours a fait comprendre que l'Académie avait accueilli l'industriel mais non l'inventeur! (Ciné-Journal, 13 mars 1920).

**LA PRESSE QU'ON OUBLIA (POURQUOI?) D'INVITER A LA CÉRÉMONIE...** La direction du Conservatoire disposant seulement d'une salle aux dimensions restreintes ne put lancer que 300 invitations sur lesquelles 60 étaient réservées aux invités de la Présidence de la République...

**NE CONNUT QUE TROP TARD:** On a vu la preuve du contraire... Non seulement on a adressé des tracts à la Presse cinématographique, mais pour éviter l'accusation de clandestinité, j'ai pris le soin d'envoyer 40 tracts à la Société des Auteurs de films en mentionnant, sur l'exemplaire offert à M. Pierre Benoit, hurr mors (2), dont la lecture devait lui démontrer l'urgence de prévenir les défenseurs du cinématographe Lumière qu'une réfutation de mon tract n° 5 s'imposait au plus vite, si mes documents et conclusions pouvaient prêter à la controverse.

Le silence unanime des revues techniques ayant reçu le tract n° 6, les diatribes de M. Henry Lepage qui évite à tout prix de prononcer le nom d'Emile REYNAUD, démontrent l'impuissance de me combattre scientifiquement.

**SE MANQUE DE TACT QUI SE DOUBLE D'UNE MAUVAISE FOI ÉVIDENTE.** Les mots « manque de tact » sont « évidemment » allusion à l'envoi « recommandé d'office ». Je souris, je pâme, à ces trois mots qui dénotent un amusant désarroi moral chez l'adversaire. Rien n'est moins évident que la « mauvaise foi » qui « double » ledit « manque de tact », puisque le tract n° 5, résumé de quatre années d'études, est composé, comme je l'ai déjà indiqué, de textes extraits de la Nature (1892), d'un livre du Commandant Fourtiller (1893), de la Revue encyclopédique Larousse (1894), du Bulletin de la Société française de photographie (1897) et de l'Annuaire général et intern. de la photographie (1898), textes coponnés de conclusions inévitables irrefutables s'appuyant également sur les données d'un acte authentique délivré le 14 janvier 1889 par le ministère du commerce et de l'industrie de la République française: le brevet français n° 194.482, dont tout le monde peut consulter l'original à l'Office des inventions, rue de Pétrograd, à Paris.

**AU FAIT QUE VEUT M. GRIMOIN-SANSON?** Sa place à côté de Louis Lumière. Depuis son retour à la Cinématographie (1921) M. Raoul Grimoin-Sanson qui a toujours reconnu et proclamé la priorité sur les siennes des projections du cinéma Lumière, n'a jamais cessé de revendiquer l'invention du projecteur cinématographique à échappement (1896) (appareil-type) équivalent pour la projection au cinématographe Lumière (1895), appareil-type pour la prise de vues RÉVERSIBLE.

**HIER ENCORE IGNORE...** Qu'est-ce que cela prouve? N'a-t-on pas « étouffé » pendant près de trente ans, l'œuvre du créateur de la projection animée et du « spectacle théâtral optique » appelé aujourd'hui CINÉMA.

**SON HISTORIEN ET SON PROTECTEUR. L'AVOCAT MAURICE NOVERRE...** Biographe d'Emile Reynaud, j'abandonne de grand cœur la situation d'historien au directeur du Cinéopse.

Le titre de « Protecteur » est le bien de Victor Collignon, préfet honoraire, directeur honoraire de l'Institut national des Sourds-muets de Paris qui a « protégé » avec tant de bonheur la mémoire et l'œuvre d'Emile Reynaud en même temps que l'inventeur Grimoin-Sanson.

« L'Avocat Maurice Noverre » voudrait être blessant dans l'intention de M. Lepage! Il n'y a rien de plus honorable pour un ancien avocat que d'être offensé de la sorte, en défendant les droits d'un vieillard insulté.

J'ai, d'ailleurs, déjà répondu à toutes ces belles

(3) Edition adressée à la PRÉSIDENCE de la République.

les choses dans une lettre adressée au Président de la Chambre syndicale française de la cinématographie, le 29 avril 1927.

**DANS UN LIVRE IMPRIME POUR LUI...** à l'attention de tout le monde! (1012 exemplaires offerts à l'Europe continentale).

**LA VÉRITÉ SUR L'INVENTION DE LA PROJECTION ANIMÉE.** Compléments: Emile REYNAUD, sa vie et ses travaux, par Maurice Noverre; Lettre préface de Victor Collignon - imprime pour l'auteur - Brest, imp. Husu, 1926.

**ET DANS LEQUEL IL A LA PRÉTENTION DE REFUTER...**

Prétention justifiée par les événements, au-delà de mes espérances.

Qu'on en juge!

Dans l'impuissance de combattre la vérité... le Cinéopse (n° 96 - 1er août 1927, page 713, col. 1) s'en empare comme de son bien et s'efforce de persuader à ses quinze cents lecteurs qu'en analysant mon livre dans la « LUCHT BILD BUREAU » (n° 151 - 25 juin 1927, pp. 25 à 27), M. le docteur Mendel n'a fait en réalité que reproduire les enseignements du Cinéopse ou plus exactement et en propres termes:

« Ce que NOUS (c'est-à-dire l'auteur de l'article G. Clair) avons écrit, plusieurs fois, sur cet inventeur de grand mérite (Emile Reynaud) dont on n'a pas assez apprécié le rôle, officiellement, comme précurseur du cinéma ».

Afin de mieux cacher son jeu, le Cinéopse reproche d'un petit air érudit au docteur Mendel d'avoir « fait trop état d'une brochure (La vérité sur l'invention...) » parue sur le regrettable Emile Reynaud et qui n'ajoute rien à sa gloire » (sic) et conclut avec componction: « Pour nous, l'Histoire doit être rapportée objectivement et non écrite comme un pamphlet ».

**DANS TOUTES LES CÉRÉMONIES... EGARD...**

Il faut convenir que M. Henry Lepage a si bien du temps à s'émouvoir de cette DÉCLARATION reproduite en novembre 1926 par M. Victor Collignon en son toast de Bruxelles et que M. Lepage ne pouvait décemment ignorer après lecture de Comedia (26 nov. 1926) et de l'exemplaire n° 759 de mon étude sur Emile Reynaud qui a été offerte à son journal dans les premiers jours de l'année 1927.

Je maintiens plus que jamais les termes de cette déclaration et ce n'est pas la consternation comique des partisans de Louis Lumière qui me fera changer d'avis.

**OMBRES DE JOLY... CET IMPOSTEUR?**

Oui, au fait! ombres vénérables et vous, roi illustré de la fantasmagorie cinématographique et vous « Empereurs du cinéma », pour employer l'expression de M. Boisvyon... qu'attendez-vous?... Voici quatorze mois que mon livre court l'Europe, quatorze mois qu'on peut le lire à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque Sainte Geneviève, à la Bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris, à la Bibliothèque de l' Arsenal, dans les 25 bibliothèques les plus importantes de la ville de Paris, dans les divers services de l'enseignement technique, dans presque toutes les universités de France, sans oublier les grandes villes de notre pays et de l'étranger. Déjà deux savants de l'Europe continentale ont analysé Emile REYNAUD, dont la Revue française de photographie a reconnu la documentation solide et la vérité... le temps presse... L'« Imposteur » n'a jamais été plus triomphant! ...

**LA CROIX DE MALTE DE GRIMOIN-SANSON A TRIOMPHE DU TEMPS A OSE ÉCRIRE M. MAURICE NOVERRE. MAIS M. COUTINSOUZA LE CONSTRUCTEUR BIEN CONNU D'APPAREILS CINÉMATOGRAPHIQUES...** Mais, M. Coutinsouza le constructeur... On voit d'ici le bout de l'oreille! « mais » et « constructeur » valent leur pesant d'or... M. Grimoin-Sanson a cessé de

construire depuis son entreprise du Cinéorama qui devait accaparer son temps au même temps que sa petite fortune... et maintenant voici un constructeur, armé d'une Croix de Malte de démonstration, d'un traité d'horlogerie et d'un brevet postérieur de cinquante et quelques jours à la présentation, à la Presse parisienne, du « Phototachygraphe » R.G.-S. qui vient protester et revendiquer...

Les mots « la Croix de Malte de Grimoin-Sanson a triomphé du temps », résumés au bas de la page 54, col. 2, consacrés, en passant au phototachygraphe. Pour tout lecteur impartial, il est évident que je parle du principe mécanique d'échappement par l'engrenage par intermittences appelé Croix de Malte, en horlogerie, depuis plusieurs siècles, et non d'une Croix de Malte régulière ou de forme spéciale (la Croix de Malte employée dans le projecteur R.G.S. était « inversée », celle de son appareil de prise de vues, « pentagonale » et à entrée tangentielle).

**QUE RESTE-T-IL DES PRÉTENTIONS DE M. GRIMOIN-SANSON?** Tout, puisqu'à la date du 5 mars 1896 il a déposé la demande d'un brevet dans lequel apparaît pour la première fois, l'application de l'ÉCHAPPEMENT à la cinématographie et qu'à la même époque, il livrait dans le commerce, « des projecteurs cinématographiques » dans lesquels l'échappement n'était plus réalisé par le mécanisme figurant dans son brevet, mais par une Croix de Malte modifiée... « inversée... » Mécanisme reproduit avec variante par M. Coutinsouza dans son brevet du 28 avril suivant, quoi qu'on puisse dire la Commission d'exécution du 14 juin.

**POUR L'HONNEUR DU CINÉMA, POUR L'HONNEUR DE LA CORPORATION TOUTE ENTIÈRE ET MON DIEU, AUSSI UN PEU POUR L'HONNEUR DE LA FRANCE, PATRIE...** des inventeurs du cinéma.

**IL AURAIT FALLU...** que M. Henry Lepage fût prié par M. le Président de l'A.P.P.C. de fournir quelques précisions sur la fameuse distribution clandestine... (du 11 mars 27) qui lui a donné le prétexte de placer les gracieusetés suivantes: Un certain Maurice Noverre... ce manque de tact qui se double d'une mauvaise foi évidente... Qu'attendez-vous pour clouer au pilori cet imposteur (1).

**IL AURAIT FALLU ÉGALEMENT** que le secrétaire général de l'A.P.P.C. fût invité par ses « PAIRS » à s'exprimer avec plus de correction sur la personne et les inventions de M. Grimoin-Sanson, gloire industrielle de la NORMANDIE, et à reconnaître que le mot « culot » ou les mots « déguisement d'une mauvaise foi servie par un admirable culot » sont regrettables sous la plume d'un jeune homme même quand il entend molester un vieillard de goût.

Devant l'inertie du Comité directeur de l'A.P.P.C. qui semble prendre plaisir à voir le secrétaire général de l'Association pourchasser M. Grimoin-Sanson, comme un véritable gibier, je viens d'adresser ma démission de membre actif au Président M. J. L. Croze.

Maurice Noverre.

(1) IMPOSTEUR: « Homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences, ou à tromper par ses mensonges ».



# SI CETTE HISTOIRE VOUS AMUSE...

Nous nous contenterons de citer les autres articles de M. Lepage dirigés contre la personne ou contre le film de M. Grimoin-Sanson:

12 mai 1927.

## La Griffes cinématographique.

L'AFFAIRE GRIMOIN-SANSON, par Henry LEPAGE.

Notre directeur a reçu de M. Grimoin-Sanson, la lettre suivante que nous nous faisons naturellement un devoir d'insérer et un plaisir de commenter.

(Texte de la lettre)

Allons! M. Grimoin-Sanson est revenu à une plus loyale attitude — vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de M. Louis Lumière.

Aussi bien, j'avais-je déjà pu constater, avec une surprise amusée, un de ces derniers matins où la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie avait organisé une présentation privée du film réalisé par MM. Grimoin-Sanson et Louis Forest.

Lors de cette séance — à laquelle M. Louis Aubert avait convié quelques personnalités marquantes de notre corporation et que rehaussait la présence souriante de M. Lumière — des propos habilement pacifiants de M. Louis Forest avaient nettement établi que le film en question devait sans doute subir des modifications pour donner satisfaction à tout le monde et être, en fait, le film officiel de la Chambre Syndicale, l'histoire impartiale en images de la découverte du Cinéma. M. Grimoin-Sanson, présent, avait abondé en ce sens équitable et, sur une intervention énergique de M. Continsouza, n'avait point contesté que la Croix de Malte n'était point son invention propre.

Une Commission de techniciens a donc été nommée pour procéder à la nécessaire mise au point du film de MM. Grimoin-Sanson et Louis Forest qui, projeté, avait pleinement donné raison à ce que j'avais prétendu: à savoir que l'œuvre de M. Louis Lumière n'y apparaissait pas suffisamment reconnue comme celle du véritable inventeur du Cinéma.

Modifié, le film sera, espérons-le, en concordance avec les lignes écrites à propos de M. Lumière par M. Grimoin-Sanson dans cette *Histoire du Cinématographe*, de G.-M. Coissac — que j'ai parfaitement lue, malgré que j'appartienne à cette génération des moins de trente ans que M. Grimoin-Sanson paraît mépriser, du haut de son passé d'inventeur.

L'inacceptable injustice une fois réparée, personne ne gardera plus la pénible impression que nous avait donné M. Grimoin-Sanson d'oublier, dans son film, ce qu'il avait loyalement reconnu dans ses écrits et de rechercher, dans l'histoire du cinématographe, une autre place que celle qu'il a le droit d'occuper.

Il nous resté, tout en persistant à lui reprocher de n'avoir pas eu le beau geste avant de faire passer son film devant le Président de la République, à l'inauguration du Musée du Cinéma, aux Art-et-Métiers... Il nous reste à féliciter M. Grimoin-Sanson de son honnête revirement et à lui conseiller de se méfier de ses amis et de prendre soin, à l'avenir, de désavouer les campagnes tendant à discréditer la juste gloire de M. Lumière.

M. Grimoin-Sanson — au cours de la petite séance où il nous a paru si conciliant — a invoqué plusieurs fois sa bonne foi. Il ne pouvait mieux nous la prouver qu'en acceptant que son film fût révisé; il ne pourra mieux nous l'affirmer définitivement qu'en ne permettant plus que d'aucuns réclament, pour lui, une place imméritée.

Le geai est un bel oiseau... quand il ne se pare pas des plumes du paon. Mais les plumes du paon lui vont trop mal pour que l'on consente à les lui laisser accaparer!

Henry LEPAGE.

25 juin 1927.

## La Griffes cinématographique

ON VOUDRAIT BIEN SAVOIR... par Henry LEPAGE.

...si le Comité de Direction de la Chambre Syndicale de la Cinématographie va prendre une décision à l'égard du film de M. Grimoin-Sanson? Si les modifications indispensables y seront apportées et si, comme il en fut question, ce film sera le film officiel de l'histoire du Cinéma par le Cinéma?

(Dans le même numéro, la *Griffes cinématographique* publie la note de la Chambre syndicale arrachant à Grimoin-Sanson le mérite de l'application des éléments de la Croix de Malte aux projections chronophotographiques).

21 juillet 1927.

## La Griffes cinématographique

POUR QUELQUES CORRESPONDANTS... par Henry LEPAGE.

La question de priorité dans l'emploi de la Croix de Malte paraît réglée. La Chambre syndicale française de la Cinématographie a publié à ce sujet un communiqué; MM. Grimoin-Sanson et Continsouza sont d'accord.

Pour le film du « premier de ces messieurs » sur l'histoire du Cinéma, aucune décision n'a encore été prise. Espérons toutefois qu'elle ne saurait tarder.

Pourquoi dites-vous que la devise de M. Aubert (Président de la Chambre syndicale française de la Cinématographie) pourrait être « Deutschland Aubert alles »? Je ne comprends pas, expliquez-vous.

15 octobre 1927 - n° 35

## La Griffes cinématographique

EST-IL VRAI QUE...? par Henry LEPAGE.

la Chambre syndicale française de la Cinématographie ne prendra jamais de décision à propos du film de MM. Grimoin-Sanson et Louis Forest; *Histoire du Cinéma par le Cinéma*?

(A la même date, 15 octobre 1927, paraissait le n° 37 du *Bulletin officiel* de la Chambre syndicale annonçant le rejet du film: *Histoire du Cinéma par le Cinéma*).

15 novembre 1927

## Griffes cinématographique n° 37

EST-IL VRAI QUE...? par Henry LEPAGE.

Est-il vrai que... sur la demande de la *Licht Bild Bühne* (Magazine cinématographique ALLEMAND dont il est le correspondant parisien) Arthur Vitner se soit rendu à Oissel pour prendre contact avec M. Raoul Grimoin-Sanson, discuter des désaccords relatifs à la découverte du cinéma et s'assurer une copie du film « *Histoire du Cinéma par le Cinéma* ».

Cela est-il vrai?... car dans l'affirmative, il conviendrait que nous parlions un peu plus de quelques petites choses assez curieuses...

Ici, M. Lepage retarde. LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE (N° 45, 5 nov. 27, p. 20, col. 2, *l'Histoire du Cinéma*) a appris depuis deux semaines cette nouvelle à la corporation.

Mais reprenons l'article de la *Griffes cinématographique*:

« Est-il vrai que... le Comité MAREY ait été formé à l'instigation et grâce à l'influence — vraiment inexplicable — d'un personnage qui

a déjà pas mal fait parler de lui et qui voudrait imposer l'idée que ce n'est pas M. Louis Lumière qui a inventé le cinématographe? »

Si oui, pouvons-nous nous étonner de voir, parmi les membres de ce singulier Comité, des personnalités qui se sont montrées jadis parmi les thuriféraires du grand savant français? »

Les personnes visées dans le dernier alinéa de M. Lepage ne sont autres que MM. Ed. BENOIT-LÉVY, président d'honneur de l'A.P.P.C.; J. L. CROZE, Président de l'A.P.P.C.; Louis AUBERT, président de la Chambre syndicale française de la cinématographie, etc., etc...

Le reproche que leur adresse « la Griffes » de figurer parmi les membres du « Comité MAREY » mérite vraiment d'être relevé.

De 1881 à 1894, date de la publication de son livre: le MOUVEMENT, Etienne Jules MAREY (1830-1904) a créé la *chronophotographie* analytique sur plaque et sur pellicule mobile puis la *chronophotographie* synthétique sur pellicule mobile, ou plus clairement Etienne Jules Marey a inventé les premiers appareils de prise de vues et de PROJECTION CHRONOPHOTOGRAPHIQUES.

Aidé de son préparateur Georges Demeny (1850-1917), Marey a résolu au laboratoire le problème scientifique de ce qu'on appelle aujourd'hui la CINÉMATOGRAPHIE.

Ainsi que je l'écrivais le 8 septembre dernier, M. Louis Lumière a perfectionné le « CHRONOPHOTOGRAPHE » (réversible en principe) de Marey à l'aide de la « bande perforée » brevetée, par Reynaud, bande à 2 trous par image, actionnée par la double griffe d'un excentrique triangulaire. Cet admirable instrument devait réaliser la perfection du premier coup pour la prise de vues réversible (Cinéma à saccades - 10-12 juin 1895).

M. Raoul GRIMOIN-SANSON a perfectionné le « projecteur chronophotographique » de Marey; en actionnant le film dans son « projecteur phototachygraphe » par un tambour commandé par un « engrenage à intermittences » (Croix de Malte inversée) combiné avec l'échappement, il réussit à supprimer le papillotage des projections chronophotographiques, créant ainsi l'appareil type pour la projection (Cinéma à saccades - 20 février 1896).

On le voit, le problème industriel de la Cinématographie (à saccades) ne se trouvait donc en réalité qu'à demi résolu avec l'appareil de MM. Lumière, mais il est juste de reconnaître avec eux et de répéter que

« Quelle que soit la valeur historique et documentaire des essais antérieurs, la CINÉMATOGRAPHIE date au point de vue pratique de l'invention et de la vulgarisation de leur « appareil (1) ».

— Qu'est-ce que la CINÉMATOGRAPHIE?  
— La CHRONOPHOTOGRAPHIE INDUSTRIALISÉE.  
— Qui a inventé la CHRONOPHOTOGRAPHIE?  
— Etienne Jules Marey aidé de son préparateur Georges DEMENY.

Nous le demandons à toutes les personnes de bonne foi: après avoir célébré le succès industriel du cinématographe Lumière, sera-t-il interdit de commémorer les « travaux impréissables » du « créateur de la chronophotographie » qui fut le maître bienveillant en même temps que l'ami des frères Lumière et de Raoul Grimoin-Sanson?

MAURICE NOVERRE.

(1) *La Vérité toute nue*, par Maurice Noverre - LE NOUVEL ART CINÉMATOGRAPHIQUE, n° 6, 8 septembre 1926 - Imp. Huau, pp. 6 et 7.